

Conseil d'Administration
Mardi 16 décembre 2014
Amphithéâtre MALRAUX
Délibérations

Délibérations signées.	Pages
✓ Délibération n° D-2014-12-01-Ins : Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 octobre 2014.	3
✓ Délibération n° D-2014-12-02-Ins : Approbation de la décision budgétaire rectificative n°2.	4
✓ Délibération n° D-2014-12-03-Fin : Approbation du Budget prévisionnelle 2015.	5
✓ Délibération n° D-2014-12-04-Fin : Approbation du projet annuel de performance 2015.	6
✓ Délibération n° D-2014-12-05-Ins : Approbation de la campagne d'emploi 2015.	7
✓ Délibération n° D-2014-12-06-Ins : Acquisition du site Montluc.	8
✓ Délibération n° D-2014-12-07-Fin : Remise commerciale 01	9
✓ Délibération n° D-2014-12-08-Fin : Remise commerciale 02	10
✓ Délibération n° D-2014-12-09-Fin : Remise gracieuse 01	11
✓ Délibération n° D-2014-12-10-Fin : Remise gracieuse 02	12
✓ Délibération n° D-2014-12-11-Fin : Admission en non-valeur.	13
✓ Délibération n° D-2014-12-12-Acc : Conventions.	14 à 15
✓ Délibération n° D-2014-12-13-Acc : Conventions chaire	16
✓ Délibération n° D-2014-12-14-Sco : Organisation pédagogique IAE.	17
✓ Délibération n° D-2014-12-15-Sco : Organisation pédagogique D2E.	18 à 27
✓ Délibération n° D-2014-12-16-Sco : Organisation pédagogique RI (niveau de français requis).	28
✓ Délibération n° D-2014-12-17-Fin : Approbation maquette Master Etude Culturelle Comparée.	29 à 36
✓ Délibération n° D-2014-12-18-Fin : Tarif carte professionnelle SACSO.	37
✓ Délibération n° D-2014-12-19-Fin : Tarifs VAE.	38
✓ Délibération n° D-2014-12-20-Fin : Cotisations adhésions IAE.	39
✓ Délibération n° D-2014-12-21-Fin : Subventions associations étudiantes IAE.	40 à 42
✓ Délibération n° D-2014-12-22-Fin : Tarifs formations IAE.	43
✓ Délibération n° D-2014-12-23-Fin : Forum carrière du management IAE.	44 à 45
✓ Délibération n° D-2014-12-24-Fin : Subvention Faculté de droit 4L Trophy.	46
✓ Délibération n° D-2014-12-25-Fin : Tarifs rémunération C2i	47
✓ Délibération n° D-2014-12-26-Fin : Tarifs ateliers Anglais des affaires.	48
✓ Délibération n° D-2014-12-27-Fin : Répartition de la 1ere vague VAE (FAC).	49
✓ Délibération n° D-2014-12-28-Fin : Participation aux frais de formation sur des crédits AUF.	50

✓ Délibération n° D-2014-12-29-Sco : Approbation subventions FSDIE Initiatives.	51 à 53
✓ Délibération n° D-2014-12-30-Sco : Approbation subvention FSDIE Social.	54 à 58

**Délibération n° D2014-12-01-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et suivants ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du **14 octobre 2014**.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-02-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et R719-73 ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la décision budgétaire rectificative n° 2 (DBR n° 2) du budget de l'établissement pour l'exercice 2014.

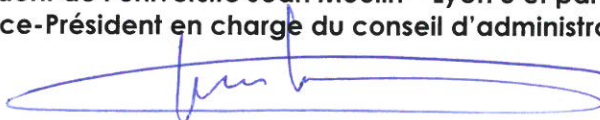
La décision budgétaire modificative n° 2 peut être consultée, dans son intégralité, à la Direction des Affaires Financières.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	4
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-03-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3, L719-5 et R719-52 ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le budget prévisionnel de l'établissement pour l'exercice 2015.

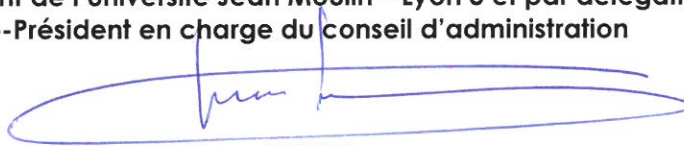
Le budget prévisionnel peut être consulté, dans son intégralité, à la Direction des Affaires Financières.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-04-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et R719-52,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le Projet Annuel de Performance pour l'exercice 2015.

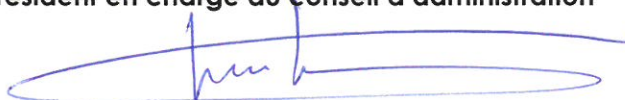
Le projet annuel de performance peut être consulté, dans son intégralité, à la Direction des Affaires Financières.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-05-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et R719-54,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin - Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget prévisionnel pour l'exercice 2015.

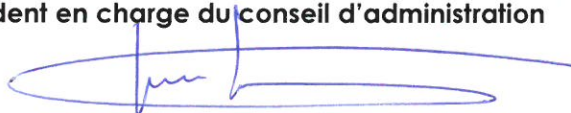
Le tableau des emplois peut être consulté, dans son intégralité, à la Direction des Ressources Humaines.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-06-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et suivants ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;
Vu la délibération n°D2014-09-05-Ins du 30 septembre 2014 portant engagement de la procédure d'acquisition du site Montluc ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

Dans le cadre du projet Montluc, le conseil décide d'autoriser le président à engager l'université dans **l'acquisition de la parcelle située à l'Est de la parcelle cadastrée section AZ n°77**, emprise d'environ 3495 m².

Le paiement d'une somme de 2 700 000 € est prévu au jour de la signature de l'acte.

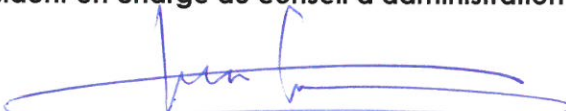
Cette somme correspond au prix de la cession (fixé par le directeur régional des finances publiques à 3 500 000€) dont sont déduits les coûts de dépollution des sols, déconstruction et désamiantage des bâtiments existants dans la limite globale de 800 000 €.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-07-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

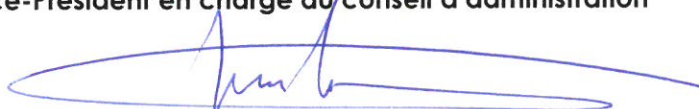
Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis composante
5 900 €	210012196 210016693	A...	Licence professionnelle en Management des Services Sanitaires, sociaux et médico sociaux	Faculté de Droit / IFROSS	2 950,00€	5 900,00€	Avis favorable.

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 20
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-08-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis composante
329,40 €	210016394	F...	Licence pro	FACULTE DE DROIT / IDPI	329,40 €	329,40€	Avis favorable.

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 7
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 13

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**


Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-09-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre défavorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

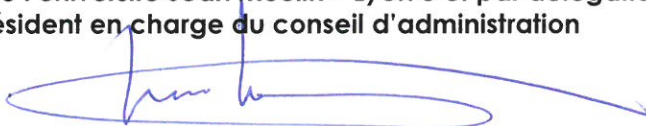
Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6 000,00 €	210020772	E...	Master Mention MAE	IAE	Difficultés financières.	6 000,00€	6000 (non précisé?)

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 0
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 20

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-11-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande d'admission en non valeur, suivante :

N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210016859	I...	Master 2	Relances, état exécutoire et appel à un huissier	Certificat d'irrecouvrabilité du 08/10/2014	3 000,00 €
TOTAL					3 000,00 €

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 17
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 3

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-11-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

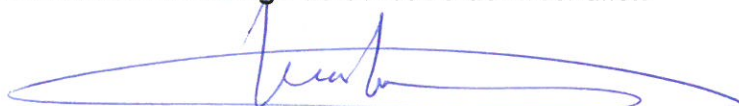
N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210016859	I...	Master 2	Relances, état exécutoire et appel à un huissier	Certificat d'irrecouvrabilité du 08/10/2014	3 000,00 €
TOTAL					3 000,00 €

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 17
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 3

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-12-Acc
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération n°2013-11-01-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 réuni le 19 novembre 2013,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les conventions suivantes :

Conventions.
Convention de formation continue entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Caisse d'allocations familiales du Rhône.
Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Shanghai.
Convention de coopération entre la fondation universitaire française en Arménie et l'Université Jean Moulin Lyon 3.
Convention de coopération entre l'université Jean Moulin et le GIP CEUBA
Convention de formation professionnelle entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les administrateurs de City University of New York
Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le CNAM.
Convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 représentant l'IAE et le Cabinet d'expertise comptable et d'audit Oriol.
Avenant de prolongation N° 1 à la convention n°2013-1908 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut Paul Bocuse.
Convention de formation professionnelle entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Dehli agissant pour le compte de la "Faculty of management studies".
Avenant à la convention n°2013-1754 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Lumière Lyon 2 relative à la préparation commune aux concours d'agrégation de Lettre modernes, Lettres classiques et Grammaire au titre de l'année 2014-2015.
Framework partnership agreement between CEPOL and a following consortium partners.
convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Base aérienne 942 "Capitaine Jean ROBERT".
Avenant n°1 à la convention en date du 02 avril 2012 relative à la "construction de la Maison Internationale des Langues et des Cultures" entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Lyon.

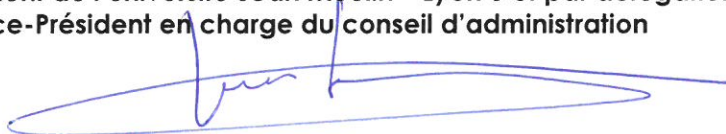
Convention de refacturation relative à l'acquisition de licence EES auprès d'un revendeur Grand Compte Microsoft entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Lyon.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-13-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération n°2013-11-01-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 réuni le 19 novembre 2013,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

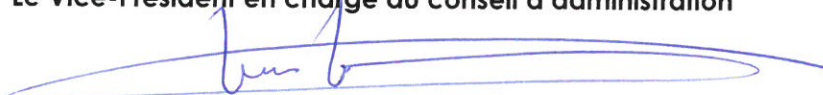
- d'approuver la convention de participation à une chaire « Valorisation des modèles coopératifs et mutualistes » entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Jacquet Brossard Distribution.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-14-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération n°2013-11-01-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 réuni le 19 novembre 2013,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2014-2015 des diplômes présentés par l'IAE et annexé ci-après :

Points pédagogiques IAE
Maquette année 1 & 2 - L2/L3 gestion management opérationnel - M1 mention finances et contrôle (UFAR).
Maquette Licence science de gestion, mention marketing (UFAR).
Maquette Licence professionnel banque assurance (UFAR).
Modification régime études et examens - Master marketing et vente - Parcours alternance.
Régime d'études et examens - DU Management opérationnel et pilotage du changement.
Régime d'études et examens - DU DBA BALAMAND.
Régime d'études et examens - DU DBA BSI.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-15-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération du CA de l'Université de Lyon du 09 décembre 2014,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la création du diplôme d'établissement étudiant entrepreneur, D2E, dont les caractéristiques et les conditions tarifaires sont annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Dossier visant à la création du D2E

Diplôme d'Université Etudiant Entrepreneur,
délivré par l'Université de Lyon

Date d'ouverture prévisionnelle :

Janvier 2015

Responsabilité pédagogique de la formation :

Université de Lyon - UdL

Responsable pédagogique de la formation :

En attente de désignation, contact
provisoire Alain Asquin

Qualité :

Référent Beelys UdL

Téléphone :

06.63.89.18.02

E-mail :

alain.asquin@univ-lyon3.fr

I - Description générale du projet

I.1 Objectifs de la formation

Dans le cadre du programme PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) initié par le MENESR, le D2E a vocation à proposer un dispositif individualisé de développement des compétences par la résolution des problématiques entrepreneuriales auxquelles les étudiants sont confrontés à travers leur projet. La formation a pour objectif de contribuer à la formation de l'étudiant par l'action et, ce faisant, a également pour objectif d'aider à la progression de son projet.

Par ce programme, les étudiants doivent être rendus progressivement capables d'instruire de manière autonome leur démarche entrepreneuriale pendant la session et bien au-delà. Ils sont incités à travailler sur leur posture de dirigeant ou de futur dirigeant, ainsi que sur les comportements adaptés aux situations qu'ils peuvent rencontrer.

I.2 Public cible

Jeunes de moins de 28 ans en priorité, en formation initiale ou formation continue, ayant un projet de création ou reprise, qu'il s'agisse d'une entreprise ou plus largement d'une activité (par exemple activité culturelle sous forme associative).
Pré-requis et niveau d'entrée requis : Titulaire du Baccalauréat ou d'un équivalent.

I.3 Rappel du contexte national conduisant à la création du D2E

CONTEXTE NATIONAL

Les PEPITE, dans la continuité des Pôles Entrepreneuriat Etudiants (PEE), ont vocation à développer la culture entrepreneuriale et à favoriser le passage à l'acte entrepreneurial des étudiants et des jeunes diplômés dans toutes les filières de formation. Ce plan a vocation, entre autres, à renforcer l'accompagnement des étudiants et des jeunes diplômés passant à l'acte de création et de reprise d'activités.

Les Assises de l'Entrepreneuriat avaient fait ressortir une demande des jeunes diplômés. Entre la sortie des études et le moment de la création ou reprise, il peut y avoir un délai de plus de 12 mois ce qui pose des difficultés de couverture sociale. Les diplômés ont aussi mis l'accent sur leur isolement pendant la phase de création/reprise et de finalisation de leur projet entrepreneurial. Il est également ressorti que la situation de l'étudiant qui entreprend pendant ses études n'était pas assez prise en compte, notamment quant à l'obligation de faire un stage alors que ce n'est pas possible dans le cadre du projet de création d'entreprise (absence de structure juridique signataire pour la convention de stage dédiée). Dans ce contexte, la création du D2E apporte une solution globale à ces problèmes.

CONTEXTE LOCAL

Le D2E est porté et délivré par l'UdL, Communauté d'universités et d'établissements Lyon Saint-Etienne, dont les statuts ont été votés le 16 Juillet 2014. Ce diplôme est créé dans le cadre du PEPITE « Booster l'esprit d'entreprendre »-Beelys labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'économie.

Il existe quelques formations diplômantes à l'entrepreneuriat sur le site, parfois en licence professionnelle et plus souvent en Master. Ces formations sont principalement délivrées par des composantes ou établissements en sciences humaines et sociales et particulièrement en sciences de gestion.

Il n'y a pas d'offre accessible dès la première année d'étude qui soit conçue pour intégrer des

porteurs de projet ayant un niveau d'études différent et avec des parcours eux-mêmes différents.

Par ailleurs, les formations existantes sont d'abord centrées sur les apprentissages de l'étudiant. Le D2E garde évidemment cette priorité, mais il est structuré de sorte à accompagner la progression du projet, que l'activité ait déjà été créée ou qu'elle ne le soit pas encore. Le D2E se singularise par la mise en dynamique de l'individu et du projet qui sont envisagés dans une relation récursive de construction. Par ailleurs, le projet peut intégrer un collectif. Le D2E donne une importance particulière à la capacité de l'étudiant à animer le collectif qu'il a pu réunir autour de son projet : relation à l'équipe, sa posture de dirigeant, le management du projet entrepreneurial...

Le D2E permet aux étudiants de bénéficier d'un service d'accompagnement personnalisé. Les séminaires, à la fois présentiels et accessibles en ligne, les événements organisés sur le territoire, mais aussi l'accès à des ressources comme les espaces de coworking participent de cet accompagnement.

I-4 Inscription au RNCP

Une inscription au RNCP est envisagée après un délai de fonctionnement de 3 ans. La question est prise en charge par la coordination des PEPITE au niveau du Ministère.

I-5 Niveau de la formation

☒ Niveau III (bac+2)

I-6 Débouchés métier

Créateur d'activité et d'entreprise, dirigeant.

Il n'y a pas de code ROME approprié car on considère la dimension entrepreneuriale comme une composante possible dans différents métiers mais pas comme un métier en tant que tel. Le travail engagé au travers des PEPITE pourra sans doute faire évoluer cette approche et montrer que des personnes sont entrepreneurs : ce n'est pas seulement pendant un temps limité (le temps d'une création) mais c'est une compétence métier qu'elles peuvent activer dans différents contextes professionnels. Ces contextes sont parfois moins importants dans le débouché de l'étudiant que l'acquisition des compétences permettant de mieux maîtriser le processus entrepreneurial lui-même, qui n'est pas nécessairement temporaire.

Si on devait opter pour un code ROME actuellement :
ROME M1302 Direction de petite ou moyenne entreprise

I-7 Partenariats envisagés

- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- Chambre de Commerce et d'Industrie Ain, Rhône, Loire
- Chambre Régionale des Arts et Métiers
- Réseau régional des pépinières
- Couveuse Auxime
- Coopératives d'activité et d'emploi (Elycoop, Capservice, Graine de sol, Cabestan, X)
- SATT et incubateurs du site (Crealy, EM Lyon, incubateur Jean-Moulin, Use'In, ENS, INSA, Cube Esdes, ECAM, ISARA Agrapôle, Rhône-Alpes Pionnières, Alterincub, Rhonalpia)
- Réseau de chefs d'entreprise MEDEF, CGPME, CJD, réseau Entreprendre

La collaboration se fera aussi notamment avec les partenaires de Beelys (Région Rhône-Alpes, Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, Roannais agglomération, Bourg en Bresse agglomération).

I-8 Equipe de formation (*Responsables d'UE*)

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Etablissement ou organisme externe de rattachement
Asquin Alain	MCF	Université Jean Moulin Lyon 3
Eminet Aurélien	Professeur	Université Catholique de Lyon
Frezal Béatrice	Professeure associée	INSA Lyon
Goujet Régis	Professeur	EM Lyon
Goy Hervé	MCF	Université Jean Monnet Saint-Etienne
Marion Stéphane	MCF	Université Jean Moulin Lyon 3
Salgado Melchior	MCF	Université Claude Bernard Lyon 1
Saoudi Linda	MCF	Université Jean Monnet Saint-Etienne
Yahiaoui Saïd	MCF	Université Lumière Lyon 2

II – Organisation de la formation

II-1 Conditions d'admission

Titulaire du baccalauréat ou équivalent.

Avoir un projet de création/reprise d'entreprise ou d'activité ayant un potentiel intéressant en termes d'innovation (usage et fonctionnalité, modèle économique, organisation, technologie, ...) et de création d'emplois à terme. Ces projets sont soumis au comité d'engagement, constitué des représentants des établissements du PEPITE, du responsable pédagogique du D2E, et des partenaires du PEPITE Beelys.

Le comité d'engagement statue à la fois sur la demande de statut d'Etudiant Entrepreneur et sur l'entrée en D2E.

L'admission peut être décidée lors du premier jury de ce comité d'engagement ou lors d'une seconde session si des compléments sont nécessaires sur le dossier ou si les motivations du candidat doivent être clarifiées. Cette seconde session est aussi l'occasion de permettre à des candidats retardataires, notamment parce qu'ils entrent plus tardivement dans leurs établissements, de pouvoir se faire connaître.

Le D2E est un label apposé par le Ministère sur le diplôme délivré par l'UdL et qui lui donne une dimension nationale qui permet notamment le maintien des droits aux bourses. Le diplôme conçu par l'UdL sera soumis au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'obtention du label permettant de le qualifier de D2E.

Le programme D2E conçu par l'UdL s'organise sur une seule session mais avec plusieurs parcours. Les étudiants ont un an pour réaliser l'ensemble du parcours et mobiliser les ressources de l'ensemble des UE mises dans leur feuille de route par leur binôme.

L'entrée dans un parcours particulier dépend du niveau de préparation des participants et de leurs besoins. Ces aspects sont précisés dans le paragraphe II.3.

L'évaluation qui a été faite par l'équipe pédagogique conduit à considérer qu'un étudiant qui ferait l'ensemble des UE, à la fois en présentiel et « hors les murs », avec les lectures, le e-learning et la participation aux événements « en ville », a une charge de travail équivalente à 800 heures. Le nombre d'heures effectivement consacrées au D2E dépendra de la feuille de route qui aura été établie avec le binôme de suivi du projet.

II-2 Pédagogie

Le D2E opte pour une pédagogie inversée dans laquelle les étudiants acquièrent des connaissances et cherchent à problématiser les situations-problèmes posées par leur projet, et ensuite peuvent traiter ces problèmes lors de séminaires présentiels ou dans leurs interactions avec le binôme en charge du suivi de leur feuille de route.

Le D2E propose 27 thèmes de réflexion pour l'étudiant entrepreneur. Chacun forme une Unité d'Enseignement. Sur ces 27 UE, 9 seront proposées en présentiel. Lors de ces présentiels, le matin les participants travailleront sur des questions de compréhension, sur la consolidation technique des acquis. Ces acquis auront été faits au travers de ressources numériques disponibles en ligne (supports de séminaire, lectures, vidéos, ...). L'après-midi, ils travailleront en atelier de manière collective, à la fois sur leur projet et celui des autres participants.

Parmi les 9 UE en présentiel, un minimum de 3 est obligatoires. Les autres sont suivies par les étudiants en fonction de la feuille de route qui aura été définie par le binôme chargé du suivi.

Le binôme, constitué d'un enseignant et d'un professionnel, définit avec chaque étudiant ses objectifs dans la participation au D2E et le livrable le plus exigeant possible, qui permette une extension suffisante des compétences de l'étudiant à travers son projet, mais qui soit accessible. Dans ce cadre, et en fonction du parcours préalable de l'étudiant, le binôme pourra préconiser le suivi de tout ou partie des UE en présentiel, avec un minimum de 3.

Il pourra également inciter l'étudiant à consolider ses acquis dans les 18 autres UE proposées. Ces 18 UE sont appelées « hors les murs » car ils ne feront pas l'objet de séminaires présentiels. Les contenus seront qualifiés par l'équipe du D2E qui proposera à la fois des supports « labellisés » (lectures, vidéos en ligne, mooc...) mais aussi des événements organisés sur le territoire, sur le site de Lyon Saint-Etienne, mais plus largement en Rhône-Alpes et même au niveau national.

Le binôme de suivi sera chargé d'évaluer le niveau d'engagement de l'étudiant pour acquérir ces connaissances, participer à ces événements et intégrer cette expérience à son projet.

II-3 Processus d'apprentissage

En termes de processus, nous devons intégrer l'hétérogénéité du public participant. Certains projets sont assez matures pour une instruction rapide. D'autres nécessitent encore un travail de définition pendant quelques semaines. Enfin, certains projets seront mieux accompagnés selon une séquence prédéterminée, d'autres ont besoin d'accéder aux séminaires dans un ordre différent.

Nous proposons de créer un temps de maturation pour certains et un temps de prise en charge rapide pour d'autres, un processus séquentiel pour certains projets et un processus modulaire pour d'autres. Le comité d'engagement distinguera deux catégories de participants :

- ✓ Un premier parcours débutera mi-janvier pour ceux dont les projets sont suffisamment structurés : il permettra d'assister aux 9 séminaires présents tous les 15 jours, les samedis, en tenant compte des congés universitaires, jusqu'à fin mai.
- ✓ Pour les participants dont le projet ne paraît pas encore assez mûr, le binôme préconisera une aide à la structuration du projet avant de débiter les séminaires présents. Les participants débiteront le D2E lors du second parcours, à partir de mi-mars et jusqu'à la deuxième semaine de juillet.

Une dernière proposition est possible : un parcours à la carte. Un étudiant qui veut pouvoir travailler dans un ordre qui lui soit propre peut profiter du fait que les modules sont proposés en parallèle entre mi-mars et fin mai et faire un parcours en temps réduit.

Il est important de noter que si un étudiant a des difficultés sur un séminaire du premier parcours, le binôme peut lui demander de le suivre de nouveau pendant le second parcours.

II-4 Liste des unités d'enseignements proposées

UE 1 Parcours Innovation et Esprit d'entreprendre	
Processus de création d'entreprise, Acteurs, networking	Présentiel
Design Thinking projet (Marché Vs effectuation)	Hors les murs
De l'Ideation à l'Innovation	Présentiel
Pitcher et convaincre	Hors les murs
UE 2 Parcours Business Plan de l'idée au projet	
Définition du projet et proposition de valeur	Présentiel
Business model	Présentiel
Démarche stratégique et stratégie de démarrage	Hors les murs
le Business plan	Hors les murs
UE 3 Parcours Finance	
Principes financiers fondamentaux	Hors les murs
Etude et faisabilité financière d'un projet	Présentiel
Financement et valorisation de projet	Hors les murs
Crowdfunding et sources de financements	Hors les murs
UE 4 Parcours Gouvernance et dimensions juridiques	
Protection de l'idée (Propriété Intellectuelle/Indus)	Hors les murs
Statut du dirigeant et Statut de l'entreprise	Présentiel
Montage juridico-financier, gouvernance et Pacte d'actionnaire	Hors les murs
UE 5 Parcours Management et RH	
Enjeux RH de la création d'entreprise	Hors les murs
Spécificités du management d'équipe entrepreneuriale	Présentiel
UE 6 Parcours Management de projet	
Management de mon projet entrepreneurial	Présentiel
Expérience et design utilisateur	Hors les murs
Crowdsourcing et création collaborative	Hors les murs
UE 7 Parcours Marketing -Vente	
Qualification d'un marché	Hors les murs
Référencement, web et Webmarketing	Hors les murs
Techniques de vente et Plan d'action commercial	Présentiel
Mon projet à l'international	Hors les murs
UE 8 Parcours « progression de la feuille de route »	
Suivi par le Binôme	
Progression de la feuille de route	Evaluation
Rapport du projet entrepreneurial	Evaluation
Soutenance	Evaluation

III - Evaluation

III-1 Modalités de contrôle des connaissances

Validation de l'UE 8 :

L'évaluation conduisant à l'obtention du diplôme est focalisée sur l'UE 8 et sera formée par la synthèse de 3 notes :

- ✓ Une note donnée par le binôme, qui relate la qualité de l'engagement de l'étudiant, son implication dans les différents événements proposés dans les UE, sa curiosité, son autonomie pour continuer de développer son projet et intégrer les acquis des différentes UE. Cette note comptera pour 50% de l'évaluation totale.
- ✓ Une note liée au livrable défini dans la feuille de route, qui est synthétisé sous forme d'un rapport. Ce rapport peut être dans certains cas le business plan mais, pour les entreprises déjà en activité, ce peut être le plan de développement commercial, un projet d'organisation... Ce rapport fait la synthèse de la capacité de restitution des acquis des 7 autres UE proposées dans le D2E. Cette note comptera pour 25% de la note totale.
- ✓ Une dernière note est liée à la soutenance du dossier devant un jury, qui évaluera à la fois la problématisation, la qualité des réponses apportées mais également les acquis de l'étudiant. Cette note comptera pour 25% de la note totale.

Une moyenne minimum de 10/20 sur l'ensemble de ces 3 évaluations permet l'obtention du D2E.

L'évaluation se fait pendant une soutenance à laquelle participent 4 membres :

- les deux membres du binôme, chargés de la première note,
- deux membres de jury, plus distanciés, qui sont en charge des deux dernières évaluations. On garde le principe d'un enseignant et d'un entrepreneur. Les entrepreneurs qui auront été agréés par le comité d'engagement Pépite. Ils auront notamment suivi la formation de formateurs prévue dans l'offre Beelys.

Les étudiants entrepreneurs issus du D2E seront suivis sur une période de trois ans pour apprécier la réussite de leur projet entrepreneurial et de leur insertion professionnelle dans le cadre de l'observatoire national des Pépites. La formation fera l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements dans le cadre du comité de perfectionnement mis en place par le comité d'engagement du D2E.

Des conditions d'assiduité s'appliquent-elles ?

☒ Oui

☐ Non

III-2 Jury

FONCTION ou QUALITE
Enseignant choisi par le responsable pédagogique du D2E
Entrepreneur choisi par le responsable pédagogique du D2E, parmi ceux labellisés par Beelys
Tuteur D2E du projet
Tuteur D2E du projet

IV - Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

La charte de labellisation nationale du diplôme d'établissement Etudiant-Entrepreneur jointe à la Circulaire du 21 mai 2014 sur « la création du statut national d'Etudiant-Entrepreneur et sur le diplôme d'établissement Etudiant-Entrepreneur » limite les frais d'inscription légaux et spécifiques pour l'étudiant entrepreneur à 500 euros par an pour la période 2014-2017.

Coût de la formation : 247,90 euros.

Selon la situation de chaque candidat, des coûts s'ajoutent : couverture sociale (213 euros), accès à la documentation (34 euros), médecine préventive universitaire (5,10 euros).

Les différents profils de candidats sont les suivants :

- ✓ Candidats de moins de 28 ans non inscrits dans l'enseignement supérieur : 500 euros
- ✓ Candidats de plus de 28 ans non inscrits dans l'enseignement supérieur : 287 euros (500-213 pour la couverture sociale)
- ✓ Etudiants inscrits dans un établissement de la COMUE : 247,90 euros (500-213 pour la couverture sociale -34 pour l'accès à la documentation -5,10 pour la médecine préventive universitaire)
- ✓ Etudiants inscrits dans un établissement hors COMUE : 287 euros (500-213 pour la couverture sociale)
- ✓ Etudiants boursiers inscrits dans l'enseignement supérieur : 0
- ✓ Etudiants boursiers non inscrits dans l'enseignement supérieur : 5,10 (médecine préventive universitaire)

Seuil mini d'ouverture proposé : 15 étudiants.

Pour un public de 77 étudiants (prévisionnel 2015) le coût direct par étudiant est de l'ordre de 2100 euros, intégrant les heures de formation présentiel et de préparation, le suivi par le binôme (10hTD par membre du binôme), les jurys, l'indemnité pour la responsabilité pédagogique du programme

A ces montants, il faut ajouter le coût de structuration de la chaîne d'inscription (confiée à un établissement), le suivi administratif de la scolarité (un mi-temps), l'investissement dans la construction progressive de supports numériques spécifiques (en plus de ceux existants) ainsi que l'obtention et l'aménagement de lieux de travail collaboratifs pour « héberger » ces étudiants qui sont considérés en processus d'incubation.

Délibération n° D2014-12-16-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 18 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

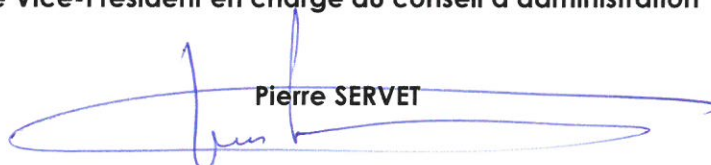
- d'approuver l'instauration d'un niveau de français minimum requis pour l'inscription des étudiants étrangers à titre individuel à compter de l'année 2015 :

- pour un accès en licence 1 : TCF DAP niveau B1 et 10/20 minimum
- pour un accès en DUT : niveau C2
- pour un accès de la licence 2 au master 2 :
 - * TCF Grand Public : niveau B2 minimum
 - * DALF C1 ou C2
 - * DELF B2
 - * TEF avec au minimum un niveau 5 en expression écrite

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-17-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Directeur du service des relations internationales,
Après en avoir délibéré,

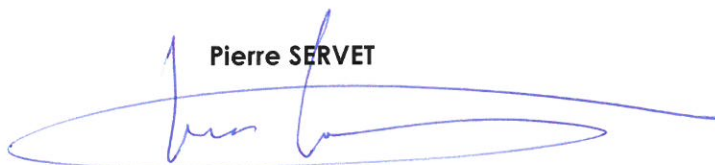
Décide

- d'approuver les changements de maquette pour le Master Etudes Culturelles Comparées présenté en annexe ci-jointe :

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET



**Changement de maquette pour le Master Etudes Culturelles Comparées (RI) :
Demande de modifications pour 2014/2015 - Note explicative**

Le Master 2 Etudes Culturelles Comparées est un diplôme enseigné en anglais. Ainsi que le prévoit le régime d'examen, le jury de délibération se réunit deux fois par an à la fin de chaque semestre.

La maquette (voir ci-joint) prévoit pour chaque semestre 2 cours obligatoires sur 3 proposés dans les enseignements mêmes du diplôme et un à choisir dans l'offre de formation de Lyon 3 sur proposition du responsable pédagogique.

La première modification porte sur le choix de cours et séminaires :

Pour 2014/2015, le séminaire « Art, Genres, média et culture » de l'UE2 proposé au semestre 3 est supprimé, faute d'enseignant. Il est remplacé par « Etudes Avancées en Cultural Studies : Race, genre, class », auparavant enseigné au semestre 4. Cela permet par ailleurs d'alléger le semestre 4, durant lequel les étudiants devraient se consacrer dans une plus grande mesure à la préparation et à la rédaction de leur mémoire.

La « Formation en équipe de recherche et plan détaillé de mémoire » est intégrée à l'UE2 du semestre 4.

La seconde modification porte sur les crédits attribués aux cours :

- Chaque cours/séminaire vaut 6 crédits
- Une partie des crédits attribués à la « Formation en équipe de recherche et plan détaillé de mémoire » sont intégrés à la « rédaction et soutenance du mémoire » prévue au semestre 4. Cette UE comptabilise désormais 24 crédits au lieu de 18.

Régime d'examen du Master 2 Recherche « Etudes Culturelles Comparées »

La spécialité de Master 2 *Etudes Culturelles Comparées* propose une approche transculturelle et interdisciplinaire des phénomènes sociaux, culturels et politiques de la mondialisation. Il s'agit de transmettre aux étudiants un volume de connaissances et d'outils théoriques leur offrant la capacité de comprendre le monde d'aujourd'hui. Cette formation doit permettre aux étudiants de lire la mondialisation et son histoire en intégrant la diversité des approches disciplinaires et le décentrement géoculturel nécessaire à l'élucidation du monde contemporain.

A partir du savoir-faire, de l'approche théorique et des connaissances des disciplines des sciences sociales et humaines, ce programme propose des séminaires de spécialité en anglais, un encadrement pour la rédaction d'un mémoire de recherche et une formation en langue et culture françaises.

Cette dimension interdisciplinaire et transculturelle assumée sera effective grâce à la présence de plusieurs intervenants - issus de divers champs académiques - dans les différents séminaires : Philosophie, Littérature, Histoire Culturelle, Anthropologie, Sociologie, Relations Internationales, Droit, Aires Culturelles (Etudes chinoises, Etudes japonaises, Etudes américaines...)

Les séminaires abordent notamment les thèmes associés à la gouvernance et aux institutions mondiales, aux théories de la globalisation et du postcolonialisme, à la géopolitique de la connaissance et à la philosophie des sciences, aux modernités multiples et à ses représentations littéraires, culturelles et historiographiques, à la (re)-construction des identités individuelles et collectives dans les sociétés contemporaines (religieuses, nationales, culturelles).

Les domaines concernés par le Master *Etudes Culturelles Comparées* sont les suivants :

- Droit
- Géographie
- Histoire
- Anthropologie/sociologie
- Information, communication
- Aires culturelles / langues
- Littérature et Etudes culturelles
- Philosophie
- Gestion, administration des entreprises
- Science Politique

Organisation des Enseignements.

Le Master 2 Recherche « Etudes Culturelles Comparées » se déroule sur deux semestres. Il se compose de trois blocs distincts :

- un tronc commun autour de la langue et de l'histoire culturelle française
- quatre séminaires de spécialité en anglais à choisir dans l'offre suivante :

- 1) Théorie, discours, narration
- 2) Art, genres, média et culture
- 3) Gouvernance, droit et mondialisation
- 4) Histoires, pouvoir et subjectivités
- 5) Etudes Avancées en Cultural Studies : Race, genre, classe
- 6) Science et géopolitique de la connaissance

- la réalisation d'un mémoire de recherche en adéquation avec les thématiques du programme et la spécialité de l'étudiant.

Les étudiants consacrent un quart de leur temps aux cours et séminaires (160 heures) et les trois quarts restants à la réalisation de leur mémoire de recherche. Ils ont accès à toutes les ressources documentaires de l'Université et de la ville de Lyon.

	SEMESTRE 3	Nombre d'heures					Type d'examens				ECTS
	Libellé MATIERE	CM	TD/36	TD/24 (info)	TD/18 (labo langues)	Total	CC	TE	TO	Type Épreuve	
UE 1	Langue et culture françaises										
	Choix de cours : Langue et expression françaises (<i>Niveau 1</i>) ou (<i>Niveau 2</i>) * ou (pour les français) Cours de Master 2 pour les étudiants français du programme	40				40		4 h			6
	Choix de cours : Histoire culturelle française (Niveau 1) ou Niveau 2 ou (pour les français) Cours de Master 2 pour les étudiants français du programme	24				24	x				46
UE2	Spécialité Trois séminaires obligatoires :										
	Séminaire 1 (<i>en anglais</i>) Théorie, discours, narration	24				24	x				56
	Séminaire 2 (<i>en anglais</i>) <u>Art, genres, média et culture</u> <u>Etudes Avancées en Cultural</u> <u>Studies : Race, genre, class</u>	24				24	x				6
	Séminaire 3 (<i>en anglais</i>) <u>Gouvernance, droit et</u> <u>mondialisation</u>	24				24	x				56
	Formation en équipe de recherche, plan de mémoire										10
TOTAL											30

* Le niveau 1 est géré par le SGRI et le niveau 2 est un cours du M2 « Études françaises polyvalentes » de la Faculté des Lettres et Civilisations

	SEMESTRE 4	Nombre d'heures					Type d'examens				ECTS
	Libellé MATIERE	CM	TD/36	TD/24 (info)	TD/18 labo langues	Total	CC	TE	TO	Type Épreuve	
UE 1	Spécialité										
	Séminaire 4* (en anglais) Choix entre : 1) Histoires, institutions, pouvoir et subjectivités Et 2) Science et géopolitique de la connaissance	24				24	x				56
	Séminaire 5	24				24					6
UE2	Recherche										
	Formation en équipe de recherche, plan de mémoire, rédaction et soutenance du mémoire							x			1824
TOTAL											30

Admission

Conditions d'accès.

L'accès au Master Recherche « Etudes Culturelles Comparées » est ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme internationalement reconnu de niveau Master 1 dans les domaines d'études suivants : Etudes littéraires et culturelles, philosophie, histoire, anthropologie, art, études cinématographiques, communication, droit, sciences politiques, gestion, administration des entreprises.

Niveau de langue.

Les candidats doivent justifier d'un niveau de français élémentaire (DEL F A2) et d'une bonne maîtrise de l'anglais (90 IBT au TOEFL et 20 minimum à chaque section - seul le test officiel est accepté, 6.5 à l'IELTS 6 minimum à chaque section, ou 840 au TOEIC incluant les 4 sections) ou être de niveau Master 1 obtenu dans un programme de cours et d'examens entièrement en anglais (justificatif requis).

Les étudiants seront sélectionnés par une commission pédagogique.

Assiduité

La présence est obligatoire pour l'ensemble des cours organisés dans le cadre du programme.

Toute absence non justifiée, après l'inscription définitive, aux cours, peut entraîner la non-délivrance du diplôme.

Trois absences non justifiées sur un semestre aux cours entraînent la non-validation des crédits de la matière concernée et la non-délivrance du diplôme.

Contrôle des connaissances.

Le contrôle des connaissances est conforme aux principes exposés dans la « **Charte des examens des formations LMD** » de l'Université.

Le contrôle des connaissances est organisé sur une base semestrielle.

Les enseignements peuvent être organisés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de la combinaison des deux modes d'enseignement. Pour chaque cours, si la note est égale ou supérieure à la moyenne, elle entraîne l'attribution des crédits correspondants.

Un rattrapage du contrôle continu est prévu pour les étudiants absents s'ils fournissent une excuse valable (maladie, obligation familiale grave, cas de force majeure) dans les 8 jours suivant l'épreuve. Les notes de contrôle continu ne bénéficient pas de deuxième session. Toute absence non justifiée à un contrôle continu interdit le calcul de la moyenne de la matière et de l'année. Elle vaut donc ajournement et absence de compensation.

Les examens terminaux font l'objet d'une deuxième session. La note obtenue en deuxième session se substitue dans tous les cas aux résultats de la première session.

Validation.

- Les notes obtenues sont totalisées par matière, affectées des coefficients ou des crédits prévus.
- L'étudiant qui obtient une note égale ou supérieure à 10/20 dans une matière capitalise définitivement les crédits correspondants.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne de 10/20 sur l'ensemble du semestre, il doit repasser, à la session 2, dans le cas des examens terminaux, la ou les matière/s où la note a été inférieure à 10/20 (la 2ème note se substitue à la 1ère).

- Chaque semestre est validé quand la moyenne des notes du semestre est de 10/20 après compensation interne. L'étudiant obtient ainsi les 30 crédits nécessaires pour valider le semestre.
- La compensation ne s'applique pas entre les deux semestres.
- Le Diplôme de Master Etudes Culturelles Comparées est obtenu lorsque l'étudiant a validé les deux semestres (60 crédits).

Le jury délibère à la fin de chaque semestre. Le jury peut accorder des Délibérations Spéciales du Jury au niveau du Semestre ou à l'année. Cette DSJ permet d'obtenir tous les crédits. Toutefois, la moyenne réellement obtenue est conservée.

- Est admis avec la **mention Passable** tout étudiant dont la moyenne générale est au moins égale à 10/20
- Est admis avec la **mention Assez bien** tout étudiant dont la moyenne générale est au moins égale à 12/20
- Est admis avec la **mention Bien** tout étudiant dont la moyenne générale est au moins égale à 14/20
- Est admis avec la **mention Très bien** tout étudiant dont la moyenne générale est au moins égale à 16/20

Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'un aménagement d'examen. La demande doit être effectuée auprès de la Médecine Préventive et signifiée au Responsable pédagogique du diplôme.

Bonification de points :

Les points de bonification seront pris en compte pour l'attribution d'une mention et non pour l'obtention du diplôme.

Les bonifications sont attribuées aux seuls étudiants inscrits en début de semestre auprès du service des sports de l'Université et suivant avec assiduité les enseignements organisés dans ce cadre.

Responsables du Diplôme

Jon Solomon, Professeur des Universités

Gregory Lee, Professeur des Universités

Gestion administrative

Sophie Véron - sophie.veron@univ-lyon3.fr

Délibération n° D2014-12-18-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver l'instauration d'un tarif de réédition des cartes professionnelles déclarées perdues à treize euros.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



Délibération n° D2014-12-19-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu la délibération du CA du 13 décembre 2005 fixant les tarifs de suivi pédagogique VAE,
Vu l'avis du conseil de la Faculté des lettres et civilisations,
Sur proposition de Mme le Doyen de la Faculté des lettres et civilisations,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs de suivi pédagogique mis en place dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), suivants :

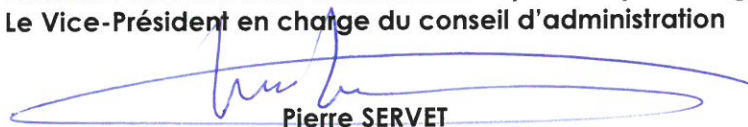
.Tarifs de suivi pédagogique VAE est fixé à 45.00€ brut de l'heure.

.Tarif d'indemnité du jury est fixé à 27.26€ brut de l'heure.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2014-12-20-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 27 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

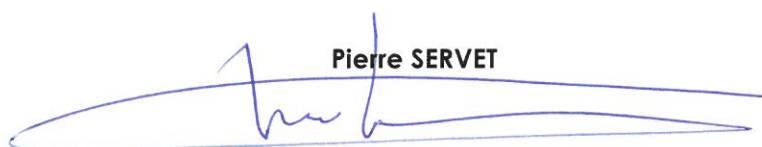
- d'approuver les montants des cotisations institutionnelles inscrites au budget de l'IAE de Lyon, Ecole Universitaire de Management, suivants:

2013 / 2014	GSAEC (Graduate School Alliance for Education in Coaching)	1500.00 \$
2014	GLOBAL COMPACT	1100.00 €
2014	MEDEF- LYON RHONE	4000.00 €
2014	ISKO France	130.00 €
2014 / 2015	IPM Institut Psychanalyse Management	20.00 €
2014 / 2015	SEPL (Sté d'Economie Politique et d'Economie Sociale de Lyon)	100.00 €
2014 / 2015	GSAEC (Graduate School Alliance for Education in Coaching)	1500.00 \$
2015	AFFI (Association Française de Finance)	460.00 €
2015	Association CLUB DE LA PRESSE	162.00 €
2015	IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes)	168.00 €
2015	AFM (Association Française Marketing)	1000.00 €

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

**Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-21-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 27 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget de l'IAE de Lyon, école universitaire de management, au titre de l'exercice budgétaire 2014 et 2015, suivants:

SUBVENTIONS VOTÉES

EXERCICE 2014

Bénéficiaire		Objet	Année d'exercice BUDGET	Montant demandé	%demande/ budget opération	Avis de la commission subvention avec les étudiants du 18 novembre 2014
1	BDE CLUBB	Remise de diplômes du Clubb, Manufacture des Tabacs, le 28 novembre 2014 Total budget : 1158 €	2014	858 €	74%	858,00 €
2	IAE JUNIOR CONSEIL	Participation au congrès national d'hiver, Talmont Saint-Hilaire, du 28 au 30 novembre 2014 Total budget : 668 €	2014	350 €	52%	350,00 €
3	THAT'S IAE	Lyon International Fair (LIF), Salon des symboles, le 25 novembre 2014 Total budget : 1350 €	2014	750 €	56%	750,00 €
4	THAT'S IAE	Christmas Meeting, échanges internationaux au Red House, le 4 décembre 2014 Total budget : 130 €	2014	80 €	62%	80,00 €
5	THAT'S IAE	AG de renouvellement de l'UNEG à Nantes du 14 au 16 novembre 2014 Total budget : 696,3 €	2014	400 €	57%	400,00 €

6	Association VITIS VINEFERA	Soirées de dégustation thématiques dont Yoga et vin le 22 novembre 2014 et visite de vignobles le 29 novembre 2014 Total budget : 3555 €	2014	1 930 €	54%	900,00 €
TOTAL 2014				4 368 €		3 338,00 €

EXERCICE 2015

Bénéficiaire		Objet	Année d'exercice BUDGET	Montant demandé	%demande/ budget opération	Avis de la commission subvention avec les étudiants du 18 novembre 2014
1	IAE JUNIOR CONSEIL	Soirée Réseaux&Gastronomie, le 3 février 2015, Salon des symboles. Total budget : 3850 €	2015	800 €	21%	800,00 €
2	IAE JUNIOR CONSEIL	Solution informatique Sphinx Développement "Déclic 2", pour prestations 2015. Total budget : 720 €	2015	250 €	35%	250,00 €
3	That's IAE	IAE Lyon Business Game, challenge universitaire de Management, Salon des symboles, le 14 mars 2015 Total budget : 13660 €	2015	3 500 €	26%	3 500,00 €
4	BDE MINT	Voyage culturel européen à Prague, du 2 au 6 janvier 2015, 62 étudiants Total budget : 18510 €	2015	3 000 €	16%	2 000,00 €
5	Les Lyons de l'Atlas	Participation au 4L Trophy, du 19 février au 1er mars 2015, 2 étudiants Total budget : 7550 €	2015	550 €	7%	350,00 €
6	Innov' Ta 4L	Participation au 4L Trophy, du 19 février au 1er mars 2015, 2 étudiants Total budget : 7500 €	2015	700 €	9%	350,00 €
7	Les INDEPAS-SABLES	Participation au 4L Trophy, du 19 février au 1er mars 2015, 2 étudiants Total budget : 8000 €	2015	500 €	6%	350,00 €
8	OGSE	Journée de la vente, le 2 avril 2015, concours de négociation au Château de Montchat, 45 étudiants Total budget : 11200 €	2015	2 629 €	23%	2 629,00 €
9	OGSE	Journée Efficacité +, le 24 février 2015, colloque regroupant étudiants, enseignants et professionnels Total budget : 2602 €	2015	800 €	7%	500,00 €
10	OGSE	Forum Entreprise, le 24 février 2015, soirée clôturant la journée Efficacité + au Salon des symboles, permettant un échange entre étudiants en alternance, professionnels et enseignants. Total budget : 1700 €	2015	800 €	7%	800,00 €
11	OGSE	Week-End Ski à Chamrousse, du 30 janvier au 1er février 2015, budget transport en car (57 étudiants) Total budget : 7670 €	2015	1 300 €	17%	1 300,00 €

12	BDE CLUBB	Week-End Ski à Chamrousse, du 17 au 18 janvier 2015, budget transport encar (60 étudiants) Total budget : 8000 €	2015	1 000 €	13%	1 000,00 €
TOTAL 2015				15 029 €		13 829,00 €

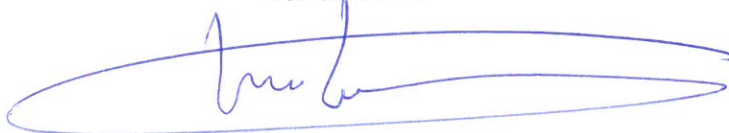
La présente délibération est adoptée par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	20
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	20
✓	Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET



Délibération n° D2014-12-22-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 27 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le tarif de formation continue à compter de l'année 2014/2015, suivant :

- DU Management opérationnel et pilotage du changement : 4700€ + droits d'inscription universitaires (TN Master).

- d'approuver les tarifs de formation continue à compter de l'année 2015/2016, suivants :

- DU Coaching en entreprise : 5800€ + droits d'inscription universitaires (TN Master).
- DU Management de la qualité de vie au travail et santé : 3500€ + droits d'inscription universitaires (TN Master).

Comme pour toutes les formations FC, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi finançant personnellement leur formation.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-23-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 15 décembre 2014,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 27 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver l'organisation du 14^e forum carrières du management organisé par l'IAE le 27 novembre 2014 :

Chaque année, au mois de novembre, le service Emploi Carrières Alternance de l'IAE Lyon organise plusieurs événements carrières, qui s'inscrivent dans le cadre des « Semaines de l'Insertion professionnelle ». Ouverte à tous les diplômés et étudiants de Master 1^{ère} et 2^{ème} année, cette manifestation s'articule autour de 3 temps forts :

- 20 Tables rondes de préparation des étudiants, animées par des consultants RH et des Responsables RH d'entreprises, les 17 et 18 novembre 2014
- 5 Workshops thématiques (ouvert à tout public), le jeudi 20 novembre 2014
- Forum de recrutement : 14^{ème} FORUM Carrières du Management, qui se déroulera cette année, le 27 novembre.

Pour compléter la préparation des étudiants, les besoins en recrutement des 32 entreprises présentes ont été recensés dans un career book qui sera remis aux visiteurs, leur permettant ainsi de se préparer en amont aux speed meetings qu'ils auront le 27 novembre. Sous forme de fiches entreprise, seront présentés en détail, l'activité, l'effectif, les besoins précis et validés des entreprises :

- Nature des offres (stages / emploi / V.I.E.),
- Domaines de recrutement et fonctions cibles
- Date de recrutement ou de stage
- Lieu d'exercice de la mission (Région pour la France et Pays pour l'étranger)
- Contact recrutement

Tiré à 1200 exemplaires environ, ce catalogue est distribué aux étudiants, diplômés, candidats à la recherche d'emploi et comportera des annonces publicitaires.

Tarif de l'insertion publicitaire : Format une page noir et blanc :

- | | |
|------------------------|---------------|
| ► Exposants : | 250 euros TTC |
| ► Autres partenaires : | 400 euros TTC |

Le jour du Forum, les exposants ont la possibilité de réserver des plateaux repas, qui leur sont facturés au Tarif de 23 € TTC

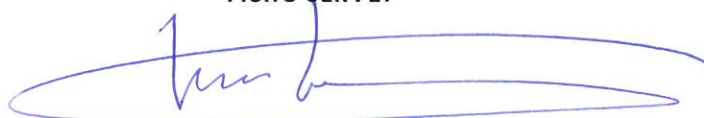
La présente délibération est adoptée par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 20 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 20 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Lyon, le 17 décembre 2014

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET



Délibération n° D2014-12-24-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique du 18 novembre 2014,
Vu l'avis du conseil de la Faculté de droit du 08 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de droit,
Après en avoir délibéré,

Décide

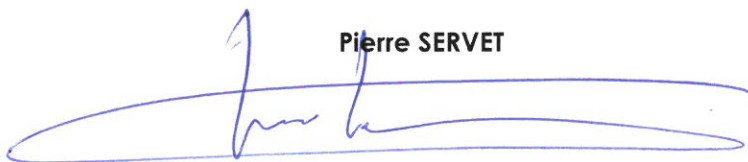
- d'accorder une subvention d'un montant de 500€ à l'association étudiante « DIF trophy » en vue de participer à l'édition 2015 du raid humanitaire étudiant « 4L Trophy ».

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



**Délibération n° D2014-12-25-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de M. le Directeur de la Division des systèmes d'information,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le forfait de rémunération au titre de l'année 2014/2015 pour la correction des dossiers numériques des sessions de certification C2i niveau 1 :

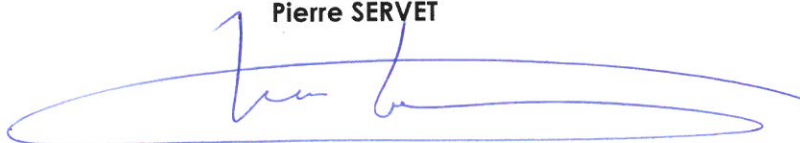
. 1 heure équivalent TD au taux ministériel pour 3 copies corrigées.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



Délibération n° D2014-12-26-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de M. le Directeur Formation appliquée continue,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la mise en place au printemps 2015 de cours intensifs de 4h de cours d'anglais des affaires.

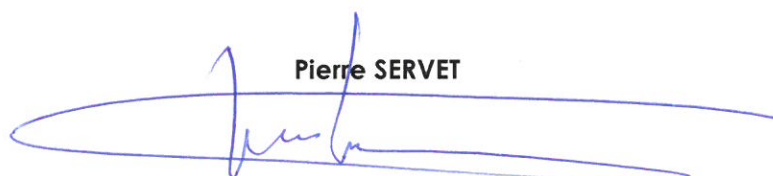
- Rédiger des lettres et emails professionnels en anglais
- Assister à une réunion en anglais : y participer et/ou l'animer de façon efficace
- Tenir une conversation au téléphone/ en téléconférence/ vidéoconférence en anglais
- Faire une présentation professionnelle en anglais
- Entretiens d'embauche en anglais : langage et techniques utiles

Mini groupes de 4 à 6 personnes maximum
Niveau minimum requis B1 ☞ test avant la formation
Tarif individuel : 130€
Tarif entreprise : 175€
10% de réduction à partir du 3ème atelier.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-27-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 L613-3 et L712-3,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition de M. le Directeur Formation appliquée continue,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la proposition de répartition de la 1^{ère} phase de la VAE entre le service de la Formation appliquée Continue et les UFR :

A partir de 2014/2015 : Montant de la 1^{ère} phase de la VAE = 150 euros (Part F.A.C 100€ / Part composante 50€)

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

Délibération n° D2014-12-28-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 et L821-1,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Sur proposition du directeur de l'Institut international de la francophonie,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordés sur les crédits AUF suivante :

	Nom prénom	Nationalité	Montant	Durée
1	DANG Honh Khanh	Vietnam	900 €	Février 2015 à août 2015 (7 mois)

La présente délibération est adoptée par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	20
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	20
✓	Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET


Délibération n° D2014-12-29-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 03 novembre 2011,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la Commission du Fond de Solidarité et d'Initiative des Etudiants des 25 et 26 novembre 2014,
Vu l'avis du Conseil de la formation et de la vie universitaire du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget du FSDIE volets initiatives et projets suivantes :

N°	NOM de l'association	Intitulé du Projet	Montant total du projet 2014-2015	Subvention accordée 2014-2015
1	Corpo Lyon 3	Fonctionnement courant	263 €	€ -
2	Corpo Lyon 3	Mise à dispo. d'imprimante	9 790 €	€ -
3	Corpo Lyon 3	Journée information Santé Risques et	1 700 €	1 400 €
4	Corpo Lyon 3	Agenda étudiants	3 000 €	1 500 €
5	Corpo Lyon 3	Feuille de chou : Journal étudiant de La Corpo	3 000 €	1 500 €
6	Corpo Lyon 3	79ème édit. Bal du Droit	149 400 €	25 000 €
7	AISDEC	Colloque annuel	1 990 €	900 €
8	APIDH	Concours de plaidoiries	23 750 €	4 000 €
9	BDE Mint	Voyage culturel européen	18 510 €	1 500 €
10	DIF Trophy	4L DIF poject	17 100 €	2 000 €
11	Lyon Synchro Universitaire	Participation à une compétition internationale de natation synchronisée	5 968 €	2 313 €
12	OSE	Britannicus	8 114 €	1 100 €

13	That's IAE	IAE Lyon Business Game 2015	13 660 €	4 000 €
14	Junior Assurance	Challenge sportif Inter-instituts	39 817 €	5 000 €
15	Swingin'Lyons 3	Orchestre de Lyons 3	9 000 €	4 500 €
16	L3DD	Pour une biodiversité urbaine accessible dans ton campus	9 900 €	2 400 €
17	AS Lyons 3	Stage danse 2015	2 330 €	950 €
18	AS Lyons 3	Aide à la prise de licence universitaire	18 360 €	9 360 €
19	AS Lyons 3	Sortie ski n°1:Alpes d'huez	2 880 €	980 €
20	AS Lyons 3	sortie ski n°2:Chamrousse	2 550 €	950 €
21	AS Lyons 3	Master Lyons3-tournoi tennis	3 174 €	1 000 €
22	AS Lyons 3	Fête de l'AS Lyons 3	10 000 €	3 000 €
23	AS Lyons 3	Soirée escalade	2 150 €	- €
24	AS Lyons 3	Soirée handball - tournoi	2 700 €	1 000 €
25	AS Lyons 3	Initiation au ski n°1-janv.2015	20 664 €	10 994 €
26	AS Lyons 3	Initiation au ski n°2-mars2015	21 354 €	11 004 €
27	AS Lyons 3	une identité visuelle Lyons 3	123 412 €	58 470 €
28	AS Lyons 3	Tournoi international de basketball à Taïwan	25 010 €	18 600 €
29	AS Lyons 3	Logiciel de gestion des 600 compétiteurs de Lyons 3	1 188 €	- €
30	Jean Moulin Post	Impression du JMP	6 525 €	3 195 €
31	Invitation à l'Antique	Journée des lycéens	2 302 €	200 €
32	ADELY	Concours de plaidoiries	25 500 €	9 000 €
33	Bureau des Etudiants	Gala du campus de Bourg en Bresse	9 334 €	4 134 €
35	BDE IUT Lyons 3	Formation des étudiants à la vie associative	1 230 €	- €
36	BDE IUT Lyons 3	Initiation Weekend ski en partenariat avec l'AS Lyons 3	13 674 €	- €
37	BDE IUT Lyons 3	Anniversaire 20 ans du BDE	10 750 €	3 000 €
38	AE2L	Semaine Arts et Lettres	1 200 €	450 €
39	BDE Histoire Lyons3	Création du BDE	364 €	- €
41	BDE Histoire Lyons3	L'histoire au cinéma	600 €	480 €
42	Ecran Droit	Festival International du 1er film d'Annonay	4 602 €	2 302 €
43	IAE Lyons Junior Conseil	Soirée Réseau et Gastronomie	3 500 €	1 000 €
44	Jurist Jeunes	Concours de plaidoiries	5 700 €	3 900 €
45	Les Médiations Philosophiques	Conférence-débat sur les droits des animaux	1 400 €	300 €
46	Les Médiations Philosophiques	Journée d'étude : L'identité collective en démocratie	2 000 €	600 €
47	Lézart Gaco	Festival Artlézia 2015	26 123 €	12 000 €

48	Objectifs GSE	Journée Efficacité +	2 609 €	800 €
49	Objectifs GSE	Forum Entreprises	1 700 €	800 €
50	Objectifs GSE	Challenge sportinov-2014/2015	4 824 €	1 500 €
51	Poli'Gones	Colloque théorie/gestion de crises	3 240 €	2 500 €
52	Poli'Gones	London International Model United Nations	20 980 €	10 500 €
TOTAL			698 890 €	230 082 €

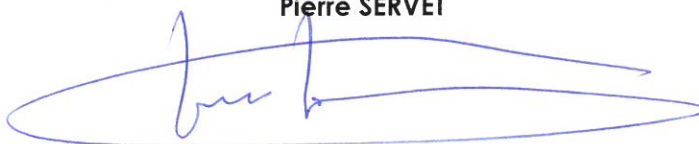
La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



Délibération n° D2014-12-30-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 16 décembre 2014

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 03 novembre 2011,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu l'avis de la Commission du Fond de Solidarité et d'Initiative des Etudiants du 27 novembre 2014,
Vu l'avis du Conseil de la formation et de la vie universitaire du 15 décembre 2014,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget du FSDIE volets social suivantes :

Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision de la commission	Observations
Master 1 et DU	éch 6	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1022	Etudiante boursière venant d'Angers. Logée par le Crous, a anticipé sa venue mais l'inscription en DU a déséquilibré son budget. Parents séparés, ne peut compter sur l'aide de sa famille. A travaillé cet été. Aide du CROUS de 500 €.
Licence 1	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1500	Etudiante de 22 ans en réorientation donc réinscrite en L1. A perdu son droit à bourse (devrait être à l'échelon 5) car elle n'avait pas obtenu les 60 crédits nécessaires lors de la 3ème demande de bourse. A obtenu un logement CROUS mais a dû y renoncer. Elle effectue les trajets sur Valence 4 fois par semaine. A travaillé cet été. Demande une aide pour l'achat d'ouvrages (136 €), d'un ordinateur et une partie des frais de transport (160 €/mois). Manque à gagner 255 €/mois.
Master 2	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500	Etudiante étrangère hors UE. Père retraité, mère au foyer. A redoublé son M1. Aide ponctuelle du CROUS en cours. A travaillé cet été. Aidée en 2013/2014 commission 17/04/2014 (400 €). Proposition de la commission FSDIE à hauteur de 500 € en attendant l'allocation logement.

DUT année 2	éch 1	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600	Charges 761 €/mois, en attente APL. Manque à gagner avec APL 225 €. Dossier de bourse en révision car mère au chômage. A travaillé cet été. A reçu une aide du CROUS de 300 €. Parents hors métropole. 2 autres enfants à charge des parents. Devrait recevoir 1000 € en janvier et également en fin de semestre. 600 € proposés par la commission en attendant le versement des autres aides.
Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600	Etudiant de 26 ans hors UE. A obtenu son M1 à la Sorbonne avec mention AB. Est pour l'instant hébergé par des amis. Vient de décrocher un contrat pour le mois de novembre, mais est incertain pour l'avenir. Ne reçoit aucune aide de sa famille. A perçu une aide de 400 € de la part du CROUS. Aide proposée par la commission pour l'aider à se sédentariser.
Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000	Etudiant de 26 ans hors UE (nationalité algérienne). Il est très difficile pour ces étudiants de trouver du travail. Famille très modeste. A renoncé au logement CROUS car trop cher. Hébergé par un ami. A reçu une aide de 400 € de la part du CROUS qui l'a également orienté vers une association caritative. Aide de la commission proposée pour le remboursement des frais d'inscription et une aide à la vie quotidienne.
Préparation examen au CRFPA	éch 7	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000	Etudiant boursier. Mère au RSA. Aucun contact avec son père qui ne lui apporte aucune aide. Procédure judiciaire engagée. A travaillé cet été. A un job de livreur depuis le mois d'octobre 12h/semaine (477 €/mois). Loyer 600 €. Est endetté, remboursement 350 €/mois. La banque a accepté un différé de 2 ans. A reçu une aide de 300 € de la part du CROUS. La commission propose une aide pour rembourser la part restant à charge de l'étudiant pour les frais d'inscription et une aide à la vie quotidienne pour alléger son temps de travail.
Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1600	Etudiante malvoyante. Maladie évolutive. Parents ressources 3000 € mais n'apportent aucune aide à leur fille. Perçoit 1852 €/mois (AAH + complément de ressource spécifique pour les déficients visuels). A des frais supplémentaires liés à son handicap. A besoin d'un ordinateur spécialisé (1600 €), d'une mise à jour d'un logiciel spécifique (1100 €) et d'une liseuse. L'évolution de la maladie va la contraindre à acheter une plage braille. La commission propose une aide pour l'achat de l'ordinateur.

Master 2 et DU	éch 3	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1422	Année de césure l'an dernier. Parents divorcés. Mère seule à s'occuper des enfants. A sollicité un M2 à la Sorbonne mais n'a pas été retenue. L'inscription au DU qu'elle n'avait pas anticipée a déséquilibré son budget. Aidée par sa sœur au chômage. Logement CROUS 380 € (APL 174 €) A reçu une aide ponctuelle du CROUS de 400 €. Aide proposée par la commission pour le remboursement des frais d'inscription au DU.
Licence 3	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	630	Parents sans emploi mais apportent quand même une aide. A reçu de l'aide la part d'un ami (500 €) et de la part du CROUS (400 €). A trouvé un job (400 €/mois). Reste 130€ de frais d'inscription à payer. A terme son budget sera équilibré mais juste. L'aide apportée permettra de rembourser son ami et de compléter la dernière échéance des frais d'inscription.
Master 2 et DU	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600	Ancien cadre dans un pays en crise politique. Il a donc été contraint à démissionner. Il est arrivé en France avec ses économies en octobre 2013, s'est inscrit une 1ère fois dans une école de commerce, mais a été déçu du contenu du diplôme (néanmoins obtenu), ce qui explique sa réinscription à l'université. Père décédé. Aidé par son frère (750 €). Il compte sur les indemnités perçues lors de son prochain stage (à partir d'avril 2015). Logé en résidence 393 € (APL 210 €). A obtenu une aide à l'installation de la part du CROUS de 300 € en septembre et une autre en octobre (200 €). L'aide du FSDIE remboursera la moitié des frais liés aux études.
Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	626	Etudiante toujours inscrite en M1 car n'a pas validé son stage. Aura terminé sa scolarité fin décembre. Actuellement en stage. Charges 626 € (APL en attente). A bénéficié d'une aide ponctuelle du CROUS (400 €). Père décédé. Maman malade ne travaille pas. Aide proposée par le FSDIE pour faire face aux charges. Aidée en 2013/2014 commission du 17/04/2014 à hauteur de 254 €.
Master 2	éch 3	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000	Parents séparés. Sa mère a de graves ennuis de santé. A été confiée à son père en 1999. A eu également de graves ennuis personnels : tentative de suicide de son père, suicide de son compagnon. Elle-même a actuellement de gros problèmes de santé. Elle était en stage jusqu'à fin juillet, elle n'a donc pas pu occuper le même emploi que d'habitude. Elle a également été victime d'une escroquerie. Malgré cela, elle suit un parcours linéaire dans ses études. A perçu une aide ponctuelle de 600 € de la part du CROUS et reçoit 322 €/mois de bourse. Logée en studette. Elle commencera un stage en janvier. L'aide demandée à la commission lui permettrait de tenir jusqu'à son stage. A reçu une aide d'un même montant l'an dernier (commission du 12/12/2013).

Double Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	900	Etudiante (UE) en double inscription. Ne perçoit pas la bourse pour l'instant. Ses parents lui envoyaient 300 €/mois mais son père est maintenant au chômage. Chambre chez l'habitant : 400 € de charges (pas d'APL - demande en cours). Aucune ressource. A reçu une aide ponctuelle du CROUS (400 €). Elle cherche du travail mais ne peut pas faire beaucoup d'heures du fait de sa double inscription. Aide proposée par la commission correspond à celle donnée auparavant par ses parents pendant 3 mois.
Master 1	éch 0 bis	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400	Ressources : 745 € (job étudiant). Charges : 451 €. Doit faire face à des frais dentaires de 1460 €. Reste à charge 546 € après remboursement sécurité sociale et mutuelle. Aide ponctuelle de ses parents (1 autre enfant à charge). Proposition par la commission d'une aide aux dépenses exceptionnelles.
Master 2	éch 0	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700	Actuellement à l'échelon 0 mais révision de la bourse en cours (éch 4). A obtenu son M1 avec mention AB. Ressources 211 €. Charges 546 €. Travaille occasionnellement. A reçu une aide de 400 € de la part du CROUS. Sa mère ne peut pas l'aider financièrement. Aide proposée équivaut à 2 mois de bourse en attendant son attribution.
Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500	Etudiant hors UE. Charges 367 €. Ressources 220 €. Job étudiant au CROUS. A aidé sa mère financièrement lorsqu'elle est venue se faire soigner en France. A reçu une aide de 350 € de la part du CROUS. Aide du FSDIE permettra à l'étudiant d'attendre l'indemnisation du stage (à partir de mars 2015).
Licence 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Etudiant hors UE. Sa mère perçoit 1145 €/mois et lui envoie 600 €/mois. Charges 800 €/mois. Allocation logement en attente. Situation non problématique car l'étudiant doit pouvoir modifier son train de vie (forfait téléphonique, etc.). Pas de mérite en L1 (des UE en RNC).
Licence 3	éch 6	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	900	Ressources 694 €, logée en résidence CROUS. Charges 500 €. A toujours travaillé, mais maintenant elle est atteinte d'une tumeur cancéreuse avec des traitements lourds (chimiothérapie). A reçu une aide de 350 € de la part du CROUS et a monté un dossier GIVEKA (bourses destinées à des étudiants qui en raison d'un accident ou d'une maladie grave connaissent des difficultés financières). Aide proposée par la commission en attendant la bourse GIVEKA.

Master 1	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500	1ère inscription en M1 pour avoir une carte de séjour (validé avec mention AB). S'est réinscrit dans un autre M1. Ne peut pas être aidé par ses parents. A reçu 430 € de la part d'un oncle qui s'est engagé à verser 250 €/mois. Est logé par le CROUS. A travaillé cet été (1230 €). Situation fragile du fait de la situation politique dans son pays. Aide proposée par la commission pour le remboursement des frais d'inscription et l'achat d'ouvrages.
Master 1	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	300	Etudiant arrivé en France en octobre 2013. Avait demandé un statut de réfugié politique qui lui a été refusé ; sollicite maintenant une carte pour étranger malade. Sans ressources. Est hébergé. A reçu une aide de 350 € de la part du CROUS. Aide proposée par la commission pour le remboursement des frais d'inscription.
Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Demande refusée. En couple, a des économies. Réalité du besoin non démontrée. Aidée en 2013/2014, commission du 17/04/2014 (500 €).
Master 1	non	départ à l'étranger autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1200	Etudiante UE, très méritante en licence. N'avait pas fait de demande de bourse car ne pensait pas être prise en M1 à Lyon. Obtention de la bourse actuellement compromise puisque demande trop tardive. Parents divorcés. Sans ressources. Charges 650 €/mois, APL en attente. En attente aide ponctuelle. Aide FSDIE proposée en attendant la bourse.
TOTAL			17 500 €	

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 17 décembre 2014

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

